Le Maroc élu au Comité de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco

Culture & Divertissement

Posté par: Visiteur

Publié le : 26-06-2010 01:26:08

Le Maroc a été élu membre du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) pour la période 2010-2014, a-t-on appris vendredi auprès de la délégation permanente du Royaume auprès de cette organisation.

Cette élection a eu lieu lors la troisième session de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, tenue du 22 au 24 juin à la Maison de l'Unesco à Paris, ajoute-t-on de même source.

Le Comité, dont le Maroc est désormais membre, a pour fonction notamment de promouvoir les objectifs de la Convention, encourager et assurer le suivi de sa mise en oeuvre et donner des conseils sur les meilleures pratiques.

Il s'atèle aussi à formuler des recommandations sur les mesures à entreprendre en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, préparer et soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale des directives opérationnelles dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention.

Ce Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel examine également les demandes présentées par les Etats parties et décide, conformément aux règles en vigueur, des inscriptions sur la Liste du patrimoine immatériel nécessitant une sauvegarde urgente et la Liste représentative, ainsi que de l'octroi de l'assistance internationale.

Le Maroc compte plusieurs biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial culturel dont Ksar d'Aït-Ben-Haddou (1987), Médina de Fès (1981), Médina de Marrakech (1985), Médina de Tétouan (ancienne Titawin) (1997), Médina d'Essaouira (ancienne Mogador) (2001), Site archéologique de Volubilis (1997), Ville historique de Meknès (1996) et la Cité portugaise de Mazagan (El Jadida) (2004).

MAP